

PMA. Pierre Langlois fait le bilan de la saison écoulée et donne un aperçu de la saison 2012-2013.

Assurer le devenir de la bécasse

Une meilleure connaissance de la chasse à la bécasse et du devenir de l'oiseau, est une préoccupation qui anime les bécassiers du département.

A lors que la saison 2012-2013 débute, Pierre Langlois, président de l'Association départementale des chasseurs de bécasse, (ADB 71) dresse le tableau de la saison écoulée. « Cette dernière restera en Saône-et-Loire comme une année exceptionnelle, dit-il, en raison de la présence de nombreux oiseaux qui sont restés sous notre climat accueillant par l'humidité et la variation des biotopes ce qui ne fut pas le cas du Sud et de l'Ouest qui ont subi une sécheresse. Si on prend le résultat national, 2011-2012 a été une année moyenne. »

La saison 2011-2012 a vu, pour la première fois, la mise en service du carnet de Prélèvement maximal autorisé, (PMA) bécasse sur le plan national. « Le PMA a, selon Pierre Langlois, ses avantages : limitation des prélèvements à 30 oiseaux pour l'année et ses inconvénients pratiques : en cas de pluie, pas facile d'effectuer les perforations de la journée de prélèvement. Le PMA a des variantes départementales propres sur les prélèvements journaliers et hebdomadaires pouvant aller à 2 bécasses prélevées par département et par jour et jusqu'à 5 par semaine ». En ce qui concerne la Saône-et-Loire, Pierre Langlois insiste sur le fait « qu'avec Jacques Pelus président de la Fédération des



La limitation des prises va faire prendre conscience au chasseur que cette manne céleste n'est pas inépuisable et doit être gérée avec respect et parcimonie. Photo JSJ

chasseurs, il se bat pour l'application du PMA national et ne veut ni PMA journalier, ni hebdomadaire. La Saône-et-Loire et l'Yonne sont les deux départements de Bourgogne à n'appliquer ni PMA journalier, ni hebdomadaire. C'est-à-dire que c'est le seul PMA de

30 bécasses par an qui s'applique ». L'Association nationale des chasseurs de bécasse à laquelle est rattachée l'Association départementale, laisse le choix à chaque président, la liberté en accord avec la Fédération des chasseurs, de gérer son carnet de prélèvement. À

Il serait préjudiciable de considérer que l'oiseau appartient aux seuls bécassiers.

Pierre Langlois

cet égard, Pierre Langlois fait trois observations.

1. « Notre région ne subit pas de vagues importantes d'oiseaux mais une migration régulière. »

2. « Il existe trop de contraintes législatives. Où est le plaisir d'autant de partir le matin la tête au hasard d'une rencontre giboyeuse. Maintenant il faut des bagues, des carnets... »

3. « Une liberté de chasse propre à notre passion reste mon cheval de bataille. Celui qui ne peut aller à la chasse qu'une fois par semaine pourquoi devrait-il avoir un PMA en plus et ne pas faire ses 5 bécasses dans sa sortie sachant

que la moyenne est plutôt 1 à 2 par sortie, comme pourraient faire les pratiquants réguliers en une semaine ? Pour ne pas monter une partie des chasseurs les uns contre les autres, chacun doit chasser son territoire et organiser ses sorties comme il le désire, en son âme et conscience. »

Pierre Langlois souhaite « à tous une bonne saison dans le respect de notre oiseau qui reste le dernier sauvage qui nous hante et nous enivre, j'espère encore longtemps et que nos petits enfants puissent encore courir derrière en se disant que les anciens l'ont chassé avec l'intelligence et la liberté qui nous animent. Il serait préjudiciable de considérer que l'oiseau appartient aux seuls bécassiers. La pérennité de l'espèce passe par une prise de conscience collective car n'oublions pas que les chasseurs dits généralistes réalisent entre 50 % et 80 % du tableau national. »

JEAN-PIERRE TISSIER

L'adhésion à l'association départementale des chasseurs de bécasse 71 est de 25 euros. Le chèque est à envoyer à la trésorière Annie Poidevin, auberge de la Coudraie, 71300 Saint-Berain-sous-Sanvignes. Tél. 03 85 67 81 94 ou 06 77 29 19 57. Il est aussi possible de contacter Pierre Langlois président de ADB 71 au 06 09 64 77 27. Par ailleurs, le site bécassier de France ouvert à tous permet à chacun de transmettre des résultats en direct sur les données de sorties ce qui permet de visualiser les résultats de terrains afin de crédibiliser la connaissance de l'espèce.

Reproduction moyenne, couvées copieuses

La bécasse est-elle en diminution ? Non. « Ce n'est pas moi qui le dis, indique Pierre Langlois mais les scientifiques. Nous sommes irrigués par la route migratrice en provenance de Russie et chaque année les scientifiques suivent et rapportent des données intéressantes sur les biotopes et la reproduction. »

« Pour ce qui est de cette année, les indications sont d'une reproduction moyenne mais des couvées copieuses et d'un retard d'une quinzaine de jours pour l'arrivée dans le département. Les premières bécasses sont arrivées. J'en ai vu trois le week-end dernier le long d'un bois dans la région de Paray. Je les ai laissées filer.

J'en ai même pas pensé utiliser mon fusil. La saison ne fait que commencer. Il faut que la migration se fasse dans les meilleures conditions possibles. De plus, je n'avais pas mon carnet de prélèvement. La population bécasse compte des millions d'oiseaux qui migrent vers les Indes et là c'est l'inconnue totale en matière de connaissances mais un rééquilibrage se fait avec la ligne de migration. Pour la saison 2012-2013, il ne sera plus nécessaire de retourner son carnet de PMA à la Fédération des chasseurs et la crainte de ne pas en recevoir un la saison suivante mais cela reste conseillé car le carnet permet de suivre les infos et d'établir des statistiques. »

SCHÉMA CYNÉGÉTIQUE

Chercher à améliorer les connaissances sur la bécasse de bois

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SDCG) donne des indications sur les orientations concernant les迁ateurs terrestres comme la bécasse des bois. Ces orientations sont principalement axées sur une amélioration de la connaissance sur l'activité cynégétique et sur l'espèce ainsi que sur la participation à la restaura-

tion et à la préservation des habitats favorables. L'amélioration des connaissances sur l'espèce s'effectue en maintenant le recueil des tableaux de chasse, en analysant les carnets d'enregistrement des prélèvements afin d'améliorer les connaissances sur l'espèce au niveau national, en maintenant le suivi des effectifs hivernants, en maintenant le suivi

des effectifs nicheurs, en maintenant le suivi en cas de gel prolongé, en maintenant le suivi sanitaire et en développant la communication sur ce thème, en sensibilisant les chasseurs à une meilleure connaissance de l'espèce notamment au sujet de la reproduction en début de saison de chasse par analyse des ailes. La gestion cynégétique de l'espèce se fait dans le

cadre du PAM national. L'analyse des carnets d'enregistrement des prélèvements participe à la réflexion. L'amélioration des capacités d'accueil des territoires est réalisée en développant le soutien aux chasseurs et aux piégeurs pour limiter la prédation en communiquant auprès des organisations agricoles et sylvicoles, des agriculteurs, des fo-

restiers et des chasseurs pour implanter des couverts favorables à l'espèce en s'impliquant dans la gestion des milieux au travers de la mise en œuvre des politiques agricole, environnementale et d'aménagement du territoire. La communication et l'information sont destinées à assurer la valorisation des données sur l'espèce.